Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 077-217703263-20231009-20230554-AU

Ville de Nandy
Agglomération Grand Paris Sud
Département de Seine-et-Marne

Conseil Municipal du 9 octobre 2023

Délibération n° 2023-05-54 : Charte managériale

L'an deux mille vingt trois, le lundi 9 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation : 3 octobre 2023

Date d'affichage : 3 octobre 2023

Présents : Monsieur René RÉTHORÉ, Monsieur Grégory MASSAMBA, Madame Claudie ORMEAUX, Monsieur Laurent VANDERHAEGHE, Madame Margaret DE GROOT, Monsieur Alexandre VIERA, Madame Sophie JACOTIN, Monsieur Roland DELATTRE, Madame Isabelle JOURDAIN, Monsieur Jean-Marie VAYER, Madame Emilie LARGE, Madame Jenna SALORD, Monsieur Coumar PREM, Madame Manon SALOMONI-GOMES, Monsieur Alexis CABELLO, Monsieur Jean-François RIOS, Monsieur Jean-Marc MAUGUIN, Monsieur Claude ARNOU, Monsieur Jean-Pierre JACQUART.

Absents excusés et représentés :
Madame Carole TUAL, donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie VAYER
Madame Stéphanie FOURNEL donne pouvoir à Monsieur Grégory MASSAMBA
Monsieur Abdelkrim TABBOU donne pouvoir à Monsieur Alexandre VIERA
Monsieur Florian GERBER donne pouvoir à Madame Emilie LARGE
Monsieur Simon YORO donne pouvoir à Madame Manon SALOMONI-GOMES
Madame Fatima GACEM donne pouvoir à Madame Margaret DE GROOT
Madame Meryem GÜLSEN donne pouvoir à Monsieur Alexis CABELLO,
Madame Marie KOUNDOU donne pouvoir à Madame Claudie ORMEAUX

Absents:
Madame Joana DISTIN
Monsieur Patrick KATAKO

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory MASSAMBA

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 077-217703263-20231009-20230554-AU

Exposé :

Dans le cadre du projet d'administration de la collectivité, accéléré par l'audit organisationnel qui a eu lieu de novembre 2022 à juin 2023, il convient de mettre en place des règles communes de management. Ainsi cette charte managériale doit être vue comme un document fédérateur, un socle commun à l'ensemble des agents de la collectivité, rappelant les valeurs qui doivent guider l'action des agents, et des responsables de service, et leur engagement envers les usagers.

Pour sa rédaction, un groupe de travail composé de l'ensemble des cadres de la Ville sous le pilotage de la Directrice générale des services a été constitué. Il a travaillé sur ce document à l'occasion de plusieurs « réunions cadres » spécifiques.

Ainsi, il est proposé de fixer les grands principes suivants :

- Reconnaissance réciproque
- Ecoute, bienveillance et solidarité
- Equité
- Responsabilité et polyvalence
- Implication et innovation

Ces derniers ont été déclinés en actions ou exemples concrets pour permettre une mise en œuvre efficace et efficiente au sein des services.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette charte managériale qui vient conclure la période d'audit avec en parallèle l'adoption du règlement intérieur de la Ville également présenté à votre approbation lors de cette séance de Conseil municipal.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la Fonction publique ;

VU l'avis FAVORABLE du Comité social territorial en date du 5 octobre 2023 ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les grands principes de management pour les cadres et agents de la Ville afin d'homogénéiser les pratiques au sein des services ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

SOUTIENT A L'UNANIMITÉ (27 VOIX POUR) l'application de la charte managériale telle que jointe en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 9 octobre 2023

René RÉTHORÉ,
Maire

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 077-217703263-20231009-20230554-AU

Charte managériale de Nandy

nandy

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 077-217703263-20231009-20230554-AU

Nos valeurs

Cette charte constitue des valeurs partagées et portées par l'ensemble du personnel. Elle fait référence à nos pratiques professionnelles tout en préservant notre éthique et nos engagements envers les usagers.

Christelle Jousselin-Lainé
Directrice Générale des Services

Reconnaissance réciproque

Ecoute, Bienveillance et Solidarité

Equité

Responsabilité et Polyvalence

Implication et Innovation

nandy

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 077-217703263-20231009-20230554-AU

Reconnaissance réciproque

Garantir et promouvoir les droits de nos collaborateurs

Tout en rappelant leurs obligations.

Responsabiliser les agents dans leurs tâches.

Reconnaître chacun dans son travail, dans ses compétences et dans son engagement

Elaborer et faire évoluer les fiches de poste en concertation avec les agents.

Adapter le management aux particularités de chaque agent et adaptation de l'agent aux spécificités de son service.

Installer une confiance réciproque notamment en évitant les doubles commandes en formalisant une même demande à deux agents différents.

Mettre en valeur les actions individuelles et collectives des agents.

Respecter les procédures et les canneaux de communication mis en place.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 077-217703263-20231009-20230554-AU

Ecoute, Bienveillance et Solidarité

Être présents, disponibles et attentifs entre personnel et avec les usagers

Reconnaître le droit à l'erreur et en tirer des actions d'amélioration en mettant en place des procédures.

Laisser la porte de son bureau ouverte et accessible à ses équipes, sauf confidentialité ou concentration nécessaire.

Assurer une solidarité entre collègues et entre services (pics d'activité, absences,...).

Faciliter l'entraide entre agents.

Créer des conditions de dialogue et de partage y compris dans des situations difficiles

Échanger à la prise de poste avec des consignes claires sur les missions à effectuer au quotidien (agents de terrain notamment).

Demander aux agents de rendre compte de leur activité.

Organiser des moments conviviaux.

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 077-217703263-20231009-20230554-AU

Equité

Développer la polyvalence par l'information et la formation des équipes

Organiser des temps d'échange inter-services afin que chacun connaisse les missions des autres.

Faciliter la diffusion des infos RH.

Définir des règles claires et connues du fonctionnement et de l'organisation de la mairie

Définir des règles d'usage des temps de pauses et moments conviviaux spécifiques à chaque service.

Veiller à l'appropriation et la bonne compréhension du règlement intérieur.

Appliquer la politique générale de la collectivité

Mettre en adéquation les moyens humains et matériels avec l'activité des services : présenter un organigramme et des fiches de poste en adéquation, pour que chacun appréhende les missions de ses collègues.

Évaluer, contrôler et rendre compte régulièrement des avancées du service.

Veiller au respect des règles de prévention et de sécurité, notamment en faisant des points réguliers lors des réunions d'équipe.

Anticiper les risques psychosociaux professionnels (document unique, agent de prévention...)

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 077-217703263-20231009-20230554-AU

Responsabilité et Polyvalence

Informer et expliquer les décisions et leurs modalités d'application

Organiser les réunions d'équipe, si possible, sur le rythme des réunions cadres pour une meilleure transmission des informations.

Faciliter l'adhésion des agents en donnant du sens à leurs actions.

Présenter et expliquer les choix budgétaires à l'ensemble des agents.

Donner des directives claires aux agents et formalisées par écrit si nécessaire.

Alléger la charge mentale des agents chargés en organisant des binômes de compétences.

Accompagner le changement en mobilisant l'encadrement et les équipes tout en favorisant leur investissement

Accompagner les agents vers plus d'autonomie (fiche de procédure, outils partagés sur le serveur commun...), faire avec eux pour leur expliquer et leur donner confiance, rendre les missions plus accessibles.

Assurer un suivi particulier des projets pour les agents en difficulté ou en manque d'appropriation des consignes ou du cadre de travail.

Savoir se remettre en question du point de vue de l'encadrant comme de l'agent

Envoyé en préfecture le 12/10/2023
Reçu en préfecture le 12/10/2023
Publié le 12/10/2023
ID : 077-217703263-20231009-20230554-AU

Implication et Innovation

Faire preuve de volonté et assumer les prises de décision

Etre moteur de son équipe.

Etre exigeant envers soi même.

Encourager les initiatives, être force de proposition, innovant.

Arbitrer les situations conflictuelles

Organiser des médiations et des conciliations, soit à l'échelle du service, soit à l'échelle de la collectivité.